

Communiqué de Frapna Drôme Nature **Environnement**

Réunion Commission Chasse en préfecture : Frapna Drôme Nature Environnement claque la porte

Mai 2018

Depuis de nombreuses années, l'association de protection de la nature présente des arguments techniques et scientifiques pour la défense de la faune sauvage drômoise dans le cadre de la « Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage - CDCFS ».

Cette commission préfectorale est principalement chargée de fixer les modalités de la chasse dans le département, dans une optique de conservation des espèces sauvages et des habitats.

Pourtant, les représentants de l'État responsables de cette commission drômoise prennent les décisions sous la pression du lobby des chasseurs, sans prendre en compte la dégradation constatée de la faune sauvage, ni la réglementation...

Trois exemples :

1- La directive « Deferre », qui interdit la chasse sur les chemins et voies ouverts à la circulation publique pour des raisons évidentes de sécurité publique, n'est pas appliquée dans notre département.

2- Malgré le déclin de plus de 50 % des populations de chamois drômois et les données de l'association transmises au Préfet, les arrêtés préfectoraux continuent à autoriser le tir de plus de 700 chamois par an dans la Drôme.

3- Les populations de tétras lyre drômois sont au bord de l'extinction, mais les arrêtés préfectoraux continuent à organiser le tir des derniers spécimens.

Frapna Drôme Nature Environnement, tout en excluant sa démission, claque la porte de la CDCFS réunie le 15 mai pour dénoncer le dysfonctionnement de cette commission qui ne répond pas à son objet et contribue au contraire à aggraver la situation alarmante en matière de biodiversité.

L'association demande solennellement et publiquement au Préfet de la Drôme d'agir, dans l'intérêt général, en faisant passer la protection du patrimoine naturel drômois avant l'intérêt particulier des chasseurs qui représentent moins de 1,5 % de la population.